

MAIRIE DE LE HEZO

56450

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2008

L'an deux mil huit, le douze décembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 14

- Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2008
- Affichage : 04 décembre 2008
- Dépôt en Préfecture : 15 décembre 2008
- Publication : 15 décembre 2008

PRESENTS :

Mme BOYCE Josiane - Mr LEBERT Loïc - Mr GUILBERT Michel - Mme BAR-BIZET Victoria - Mme CARO Michèle-Paule – Mr Olivier LEGANGNEUX - Mme BURGARD Valérie - Mr CAUDAL Nicolas - Mr Louis-Charles JEAN - Mme LAIGO Evelyne - Mme ALOS Dominique – Mr GAIN Philippe- Melle Yolande LE SOMMER.

ABSENT EXCUSÉ :

Mme Véronique DUPORT donne procuration à Mme Evelyne LAIGO

ABSENT :

Mr Gilles MOYEN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Valérie BURGARD

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'additif de l'ordre du jour. Après accord, Madame le Maire, interroge les membres du CM pour la désignation d'un secrétaire de séance : Madame Valérie Burgard s'est portée candidate. L'approbation du procès-verbal de la séance précédente n'a fait l'objet d'aucune observation.

1 – TARIFS ANNEE 2009

Madame Le Maire propose au CM de maintenir les tarifs suivants :

PHOTOCOPIE

FORMAT A 4	0.20 €
FORMAT A 3	0.25 €
RECTO/VERSO A4 ou A3	0.30 €
Association tous formats	0.10 €

LOCATION CANTINE

Habitants de la Commune	1 jour = 100 €	2 jours = 130 €
Personnes Extérieures à la Commune	1 jour = 180 €	2 jours = 250 €
Vin d'honneur	100 €	
Vin d'honneur Associations	20 €	

CONCESSION CIMETIERE

Concession de 2 m ²	15 ans = 48 €
	30 ans = 96 €
	50 ans = 160 €

COLOMBARIUM

Concession de 1 m ² (avec mini caveau)	15 ans = 189 €
	30 ans = 234 €

POSE de BUSES

60 € le mètre linéaire

SUBVENTION VOYAGES

60 € / collégien et lycéen

(pas de subvention complémentaire aux collèges)

PARTICIPATION aux fournitures scolaires

Enfants scolarisés en C.L.I.S 60 € / enfant

TELECOPIEUR

Le fax de la Mairie pourrait être utilisé par le Public mais uniquement pour les cas exceptionnels.

Le Conseil Municipal, après délibération par un vote à main levée et à l'unanimité

- Approuve les tarifs ci-dessus énoncés
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

2 - Voile Scolaire Collèges de Sarzeau – Demande de Participation

Dans le cadre des activités sportives, les élèves du Collège de Rhuys et du Collège Sainte Marie pratiquent la voile scolaire au Centre Nautique de Penvins.

La Commune de Sarzeau sollicite la participation des Communes extérieures sans aucune concertation.

Le CM après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité décide de :

- Refuser la prise en charge,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

3 - Présentation de devis

Devis n° 1

> Travaux Génie Civil France Télécom vers Salle Polyvalente :
Terrassements et Pose de fourreau pour un montant de : 3 879,82 € TTC

Devis n° 2

> Acquisition d'un Aspirateur pour l'entretien des locaux Ecole et Cantine scolaire pour un montant de : 159,00 € TTC

Le Conseil après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité décide de :

- retenir les devis ci-dessus,

- dit que les crédits nécessaires à la réalisation décrite dans le devis n° 1 sont inscrits au chapitre 2313 – 800 Salle Polyvalente du Budget Primitif 2008,
- dit que les crédits nécessaires à l'acquisition décrite dans le devis n°2 sont inscrits au chapitre 21 – 111 du budget Primitif 2008
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision

4 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Tableau des EFFECTIFS – Mise à jour

Il est proposé au Conseil Municipal la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

I) Filière administrative

➤ Adjoint Administratif Territorial 2ème classe – Catégorie C Titulaire (au 1 ^{er} janvier 2009)	1 TNC *
➤ Attaché Principal Titulaire – Catégorie A (au 01 octobre 2008)	1 TC *

II) Filière Technique – Catégorie C

➤ Adjoint Technique Territorial 2ème classe - Titulaires	2 TC
➤ Adjoint Technique Territorial – Titulaire – (Poste vacant Agent en détachement)	1 TNC
➤ Adjoint Technique Territorial d'Animation	1 TNC

Création de poste

➤ Contrat d'accompagnement dans l'emploi (jusqu'au 28 février 2009)	1 TNC
➤ Adjoint Technique Territorial - Stagiaire - (au 1 ^{er} mars 2009)	1 TNC

III) Filière Médico-Social – Catégorie C

➤ Agent spécialisé des Ecoles Maternelles de 2 ^{ème} classe – Titulaire (jusqu'au 28 février 2009)	1 TC
➤ Agent spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère} classe Echelle 4 - Titulaire (au 1 ^{er} mars 2009)	1 TC

* TC = Temps Complet - TNC = Temps Non Complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,
- autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

5 - Salle polyvalente – Equipement cuisine – demande de subvention

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur pour un équipement supplémentaire relatif à la cuisine de la salle Polyvalente, pour un montant de 27 750,00 € H.T.*.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée,

- sollicite l'octroi d'une subvention pour l'acquisition des divers matériels décrits ci-dessous d'un montant total de 27 750,00 € H.T.

- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision

* Aménagement cuisine Salle Polyvalente :	20	100,00 H.T
+ Machine entretien des sols	4	380,00 H.T
+ Lave linge :	1	000,00 H.T
+ Chariot complet de nettoyage :		270,00 H.T
+ Sonorisation :	2	000,00 H.T

TOTAL		27 750, 00 H.T

QUESTIONS DIVERSES

M. Guilbert – pour informations :

- pour l'entretien des poteaux d'incendie, une convention sera établie par la Saur.
- Le rond-point : une convention est en cours pour définir les modalités de la prise en charge de l'entretien régulier.

M.P. Caro : exprime la satisfaction du CCAS concernant la qualité et l'organisation du repas des Anciens du 06 décembre dernier. Elle ajoute que les colis de Noël seront distribués le lundi 15 décembre 2008.

N.Caudal :

- Signale qu'un document sera distribué aux associations qui sollicitent plus de 100,00 € de subventions afin de justifier l'utilisation de l'argent public.
- Cantine scolaire : une enquête de satisfaction a été distribuée aux parents dont les enfants déjeunent à la cantine pour recenser les remarques au niveau qualitatif, il ajoute qu'il semblerait que la nourriture ne soit pas adaptée aux plus jeunes enfants.

E.Laigo : Annonce la date du « vin chaud » offert à toute la population par l'Amicale laïque le dimanche 21 décembre.

Rond-point : pourquoi n'est-il pas éclairé ?

Réponse de Mme Le maire : il appartient au Conseil général d'installer l'éclairage public puisque la commune a fait poser les fourreaux à cet effet.

L.C.Jean : s'inquiète sur la conformité des branchements des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ?

Réponse de M.Guilbert : Le SIAEP a effectué les vérifications nécessaires.

O.Legangneux : Est-ce que l'estrade de la salle polyvalente pourra servir pour l'extérieur également ?

Réponse de M.Guilbert : plusieurs solutions sont envisageables ; une réflexion est en cours.

P.Gain : exprime ses craintes quant à la traversée de la départementale pour son cheptel (34 vaches) ; il sera contraint de contourner par Kerfontaine.

V.Bar : informe le C.M que la majorité des participants à la réunion de la semaine du Golfe sont membres du CM et que très peu de personnes extérieurs étaient présentes. Toutefois, il a été décidé que l'animation relative à la semaine du Golfe au Hézo aura lieu le jeudi de l'Ascension (restauration rapide à midi, jeux nautiques, expo salle polyvalente etc...). La prochaine réunion aura lieu le mercredi 28 janvier à la salle associative.

L.Lebert : Signale que 2 molocks ont été livrés à Lezuis. Personne n'a été averti ...

Madame Le Maire : rappelle au CM le nombre de lots vendus soit 3 au « Clos Stivell » et 1 à Lezuis. Un terrain a été vendu à la CBI dont l'encaissement se sera au 15 janvier 2009.

La séance est levée à 22h40.

Fait à, Le Hézo, le 16 décembre 2008
Le Maire,